

Tableau 300 – Cotisations et prestations de la RRQ – 2011 et 2012

Cotisations	2011	2012
Maximum des gains admissibles :	48 300 \$	50 100 \$
Exemption générale :	3 500 \$	3 500 \$
Maximum des gains cotisables :	44 800 \$	46 600 \$
Taux de cotisation :	4,95 %	5,025 %
Cotisation maximale de l'employé :	2 217,60 \$	2 341,65 \$
Cotisation maximale de l'employeur :	2 217,60 \$	2 341,65 \$
Cotisation maximale d'un travailleur autonome :	4 435,20 \$	4 683,30 \$

Prestations	Si demandée à 65 ans	Si demandée à 60 ans	Si demandée à 70 ans
Rente maximale mensuelle en 2011 :	960,00 \$	672,00 \$	1 248,00 \$
Rente maximale mensuelle en 2012 :	986,67 \$	690,67 \$	1 282,67 \$

N.B. : 1) La rente mensuelle est réduite de façon définitive d'un certain pourcentage pour chaque mois où elle fut demandée avant 65 ans.

2) Les conjoints (et conjoints de fait) retraités peuvent demander le partage de la rente mensuelle (pour fins de fractionnement). Le calcul est basé, entre autres, sur le nombre d'années de mariage (ou de cohabitation dans le cas des conjoints de fait).